

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N° 126

04/03/2026



Mairie d'Asson, 20 place Saint-Martin, 64800 ASSON - Tél. : 05 59 71 02 65

Mail : info@asson.fr / Site Internet : www.asson.fr / Facebook : www.facebook.com/assonvillage

SÉANCE DU 4 MARS 2026

Compte Financier Unique 2025 – budget principal : adopté à l'unanimité

Le compte financier unique reflète les opérations réalisées en 2025. Concernant le budget principal, la gestion a permis de dégager un excédent global de 611 992 €. En fonctionnement, les dépenses réelles (1 211 809 €) ont été inférieures au budget prévisionnel (1 490 624 €). Quant aux recettes réalisées (2 720 105 €), elles ont été supérieures à ce qui était prévu au budget (2 282 158 €).

Le reliquat ainsi généré (611 992 €) sera affecté en recettes sur le budget 2026.

Compte Financier Unique 2025 – budget Centre de Loisirs : adopté à l'unanimité

De même, le compte financier unique 2025 du Centre de Loisirs est adopté à l'unanimité. Il met en évidence un solde de fonctionnement de 34 465 € qui sera reporté sur le budget 2026. Il n'y a pas de section investissement pour ce budget. Ce solde s'explique par un report antérieur. Avec 121 077 € de dépenses et 117 518 € de recettes, l'année 2025 présente un déficit de 3 559 €.

A vos agendas...

- **Dimanche 15 mars 2026** : élections municipales, de 8h à 18h, école d'Asson
- **Lundi 6 avril 2026** : Vide-Greniers d'Asson Sports, 9h-17h30, salle Jean Labarrère

Approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLU d'Asson : adopté à l'unanimité

Comme précisé dans les précédents bulletins municipaux, la commune a prescrit une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme dont l'objectif est d'identifier 5 bâtiments en zone agricole ou naturelle afin de permettre leur changement de destination. Le projet a été soumis aux personnes publiques associées et les avis reçus (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, Département des Pyrénées-Atlantiques, Chambre d'Agriculture, CC du Pays de Nay) ne s'opposent pas au projet. Par ailleurs, aucune observation n'a été déposée dans le registre mis à disposition du public en février 2026. C'est pourquoi, le conseil municipal décide d'approuver cette modification simplifiée qui deviendra exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité réglementaires.

Les délibérations sont disponibles après chaque conseil sur le site : <https://asson.fr/municipalite-asson/conseil-municipal/deliberations>

Remerciements aux élus sortants

M. le Maire profite de ce dernier Conseil du mandat actuel pour remercier les élus qui ont fait le choix, ces dernières semaines, de mettre un terme à leur engagement municipal.

S'engager pour sa commune n'est jamais anodin. Cela demande du temps, de l'énergie, des sacrifices personnels et une conviction profonde. Cet investissement au service des assonnais mérite considération et respect. La vie municipale est faite d'engagements, de transitions et de renouvellement. M. le Maire remercie en séance Michel AURIGNAC, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE et Guy LABARRERE pour leur engagement.

INFORMATIONS DIVERSES

Elections municipales :

Les 15 et 22 mars prochains, vous êtes appelés à élire votre nouveau conseil municipal ainsi que les représentants de la commune au sein de l'intercommunalité. Tour d'horizon des informations pratiques avant de glisser un bulletin dans l'urne.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h. Pour voter, munissez-vous d'une pièce d'identité en cours de validité. Attention, vous devez présenter l'original du document (les photos, photocopies et téléchargement sur smartphone ne sont pas acceptés). Votre carte d'électeur n'est pas obligatoire pour voter ; toutefois, elle permet de vérifier rapidement si vous vous êtes présentés au bon bureau de vote et si vous êtes bien inscrits sur les listes électorales. En effet, La commune d'Asson est divisée en 2 bureaux de vote, tous les deux situés à l'école primaire d'Asson.

Procuration

Vous serez absent le jour du vote ? Vous pouvez charger un électeur de voter à votre place.

Pour cela, vous devez faire établir une procuration en gendarmerie. Il faudra alors renseigner votre numéro national d'électeur ainsi que celui de votre mandataire (disponible sur la carte d'électeur).

Mais, il est désormais possible d'effectuer sa demande de procuration de manière totalement dématérialisée (avec [France Identité](#)) c'est-à-dire sans avoir à se rendre en gendarmerie. Mais cette possibilité n'est ouverte qu'aux personnes disposant d'une carte d'identité au format « carte de crédit » (CNIE), titulaires d'une identité numérique certifiée.

Troisième option : connectez-vous sur le site www.maprocuration.gouv.fr pour remplir le formulaire en ligne. Une fois le formulaire validé en ligne, un code à 6 chiffres et lettres est envoyé au mandant. Il faut alors se rendre dans n'importe quel commissariat ou gendarmerie pour justifier de son identité, muni de ce code.

En terme de délais, vous pouvez officiellement donner procuration à tout moment et jusqu'à un jour avant le scrutin. Attention cependant : pour que votre procuration soit valable le jour du scrutin, il faut que votre identité ait été vérifiée et la procuration transmise à temps à votre commune. Il est donc important d'anticiper cette formalité.

Enfin, parmi les évolutions récentes, il est utile de rappeler que depuis 2022, les procurations sont « déterritorialisées », ce qui signifie que le mandant (la personne qui demande procuration) et le mandataire (celle qui votera à sa place) n'ont plus besoin d'être inscrits dans la même commune. Néanmoins, le mandataire devra aller voter dans le bureau de vote de son mandant.

Quant au nombre de procurations, les règles sont revenues au droit commun, après le bref intermède du covid-19 : un mandataire ne peut être porteur que d'une seule procuration établie en France (plus éventuellement une procuration établie à l'étranger).

Vide-greniers d'Asson Sports : 6 avril 2026, de 9h à 17h30, salle Jean Labarrère

Le traditionnel vide-greniers d'Asson Sports se déroulera le lundi de Pâques !! Inscrivez-vous dès aujourd'hui pour vider vos placards, vos garages, vos tiroirs ou faire des affaires chez les exposants !!

Tout au long de la journée laissez-vous tenter par de délicieuses crêpes, des sandwiches, des frites ou une boisson rafraîchissante à la buvette !!

De 9h à 17h30,
salle Jean Labarrère

Infos et inscriptions
au 06 42 90 89 86



ASSON
(entre PAU et LOURDES)

**VIDE
GRENIER**

Entrée gratuite de 9h à 17h30

LUNDI de PAQUES
06 AVRIL 26

Buvette et restauration sur place

INSCRIPTIONS 06 42 90 89 86 (HR)